



École
nationale supérieure
d'architecture
de Normandie
27, Rue Lucien Fromage
76160 Darnétal

Année Universitaire 2018/2019

2ème Semestre

**Dossier de demande d'obtention du régime (E.A.E.),
« Étudiant avec aménagement des études »**

Pour des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, chargés de famille, handicapés et sportifs de haut niveau.

Article 9 - Titre 1- Dispositions générales, arrêté du 20 juillet 2005

Dossier à déposer au service de la scolarité avant le vendredi 29 mars 2019

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse :

Téléphone : _____

Vous sollicitez ce statut au titre d'étudiant :

- Engagé (e) dans la vie professionnelle : - Sportif de haut niveau : _____
- Chargé (e) de famille :
- Ayant des responsabilités particulières dans la vie de l'école : - Situation de handicap : _____

Positionnement de l'étudiant dans le cycle :

Cycle Licence S1 S2 S3 S4 S5 S6
Cycle Master S7 S8 S9 S10

Nombre d'année(s) d'inscription(s) à l'ENSA Normandie :

Nombre d'année(s) d'inscription(s) à l'ENSA _____ :

(Etudiants en transfert entrant)

Précisez la nature de votre emploi :

Emploi de :

Nombre d'heures semaine : _____ h.

Fait à Darnétal, le _____

Signature de l'étudiant :

Vote du Conseil d'Administration 25 Mars 2014

ART. 7 - 1/ Le statut :

« Étudiant avec aménagement des études » (E.A.E.) Arrêté du 20 juillet 2005, art. 9, titre 1 Dispositions générales ».

«Le Conseil d'Administration des écoles d'architecture propose, à l'intention des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, chargés de famille, handicapés et sportifs de haut niveau, des aménagements de cursus et le choix du mode de contrôle des aptitudes et des connaissances ».

En application de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2005 et sur décision du C.A. de l'E.N.S.A. Normandie, des aménagements d'horaires et le choix du mode de contrôle des aptitudes et des connaissances sont proposés :

- **Aux étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école**, selon leur implication effective dans ces tâches (élus au C.A., élu membre du bureau du C.A., membre de commission, responsable d'associations, BDE, JAFAR ...),
- **Aux étudiants chargés de famille,**
- **Aux étudiants handicapés,**
- **Aux étudiants sportifs de haut niveau,**
- **Aux étudiants engagés dans la vie professionnelle.**

Ce statut d'«Étudiant avec Aménagement des Études» est limité à la durée d'un semestre universitaire en cours. Nul ne peut changer de statut en cours de semestre.

• Procédure :

La situation des étudiants sollicitant ce statut, est examinée sur dossier, cas par cas. Un étudiant qui souhaite obtenir le statut d'E.A.E. doit déposer son dossier de demande d'E.A.E. auprès du service des Enseignements. La liste des étudiants ayant obtenu ce statut, est soumise à la signature du Directeur, après avis du Conseil d'Administration. La diffusion de cette liste est faite avant la fin novembre et janvier du semestre en cours.

Dans ce dossier, doivent apparaître obligatoirement :

- Pour les étudiants salariés : 1 certificat de travail, les 3 derniers bulletins de salaire (pour les étudiants déjà engagés), les horaires et la durée de l'emploi tenu.
Le statut d'E.A.E. sera refusé si l'étudiant effectue à compter du 1^{er} mars moins de 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre dans son activité extérieure à l'école.
- Pour les chargés de famille, une copie du livret de famille ;
- Pour les handicapés, une copie de la carte d'invalidité ou un certificat médical ;
- Pour les sportifs de haut niveau, une attestation de la fédération sportive dont ils dépendent.

Aucune dérogation ne sera accordée à posteriori.



Aménagement des études :

Pour tous les étudiants concernés, les aménagements proposés peuvent être :

- **Absence autorisée à tous les cours, se déroulant dans les mêmes plages horaires que les réunions où les étudiants sont convoqués ;**
- **Possibilité de rattrapage exceptionnel assuré par l'enseignant ;**
- **Assouplissement dans les délais de rendus ;**
- **Suivi plus personnalisé de l'élève par l'enseignant ;**
- **Validation de certains travaux réalisés à l'extérieur avec l'accord préalable de l'enseignant.**
- **La période de stage sera adaptée en fonction de la situation personnelle.**

Pour ces étudiants, le contrôle continu est remplacé par un contrôle périodique, dont les dates sont consignées sur une fiche (une par enseignant) jointe au dossier de demande du statut E.A.E., co-signée par l'étudiant et par l'enseignant concerné. **Sur cette fiche, doivent figurer les mentions des éventuelles dispenses aux cours et aux TD qui sont obligatoires sauf dérogation expresse.**

Le statut ne modifie ni le contenu des enseignements ni la source du travail qu'il génère. Les coefficients et les modalités restent identiques dans les deux modes de contrôle. En aucun cas, ces étudiants ne pourront être dispensés des contrôles partiels et terminaux. Ils doivent donc se présenter aux épreuves des examens de contrôle périodiques et finaux prévus pour l'ensemble des inscrits.

Les étudiants du Cycle « Licence » ayant obtenu le statut d'E.A.E. de manière continu sur leurs trois premières années d'inscription peuvent doubler le cursus, ce qui amène le cursus du Cycle « Licence » à 6 années d'études au maximum.

Les étudiants du Cycle « Master » ayant obtenu le statut d'E.A.E. de manière continu sur leurs deux premières années d'inscription peuvent doubler le cursus, ce qui amène le cursus du Cycle « Master » à 4 années d'études au maximum.

Cas des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école :

Ces étudiants assumant en général des mandats électifs institutionnels ou associatifs ayant leur calendrier spécifique, le Conseil d'Administration peut modifier la liste des bénéficiaires du statut E.A.E. en dehors des dates prévues. Le statut ainsi obtenu est limité dans leurs cas à la durée et l'implication effective de leurs fonctions, le Directeur prendra les mesures conservatoires adéquates.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- **Un certificat de travail**
- **Les trois derniers bulletins de salaire (si salarié),**
- **Les horaires de l'emploi (remplir emploi du temps tableau ci-dessous),**
- **Une copie du Journal Officiel prouvant votre statut de sportif de haut niveau et attestation de la DRJSCS**
- **Un justificatif de cotisation administrative et sociale pour les travailleurs indépendants.**



École
nationale supérieure
d'architecture
de Normandie

Reporter ci-dessous l'emploi du temps **chez votre employeur** au 1^{er} décembre 2018.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h - 9 h					
9 h - 10 h					
10 h - 11 h					
11 h - 12 h					
12 h - 13 h					
13 h - 14 h					
14 h - 15 h					
15 h - 16 h					
16 h - 17 h					
17 h - 18 h					
18 h - 19 h					
19 h - 20 h					

Reporter, ci-dessous votre **emploi du temps** pédagogique à l'Ensa Normandie
(en précisant, cours, projet, etc...).

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h - 9 h					
9 h - 10 h					
10 h - 11 h					
11 h - 12 h					
12 h - 13 h					
13 h - 14 h					
14 h - 15 h					
15 h - 16 h					
16 h - 17 h					
17 h - 18 h					
18 h - 19 h					
19 h - 20 h					

RAPPEL : le nombre d'inscriptions pédagogiques est limité au prorata du temps laissé libre par l'activité professionnelle.

Combien d'unités d'enseignements souhaitez-vous suivre : _____

Lesquelles :

- _____
- _____
- _____
- _____

- _____
- _____
- _____
- _____

Reporter ci-dessous le nom de l'enseignant responsable de projet et les noms des enseignants dont les enseignements nécessitent une dispense d'assiduité :

Demande de modalités pédagogiques particulières

À remplir pour chaque enseignement concerné par la demande d'E.A.E

Je soussigné(e), nom et prénom de l'étudiant(e) _____

demande à bénéficier pour l'enseignement suivant, des modalités particulières suivantes :

Cycle Licence S1 S2 S3 S4 S5 S6
Cycle Master S7 S8 S9 S10

Nom de l'enseignant : _____

Titre de l'enseignement : _____

Jour de la semaine : _____

Modalités demandées par l'enseignant sur le mode pédagogique adopté : _____

Rappel : Ce statut ne modifie ni le contenu des enseignements ni le travail qu'il génère.

L'étudiant engagé dans la vie professionnelle (E.V.P) **est dispensé du contrôle continu**, il doit néanmoins **présenter obligatoirement les examens finaux**.

Fait à Darnétal, le _____

Signature de l'enseignant :

Signature de l'étudiant :